

ACTIV'CREATEURS

Le bulletin d'information mensuel de la création d'entreprise



«Entreprendre, c'est bon pour la santé » à fortiori en cas de handicap, affirme Olivier Torrès, président fondateur de l'Observatoire Amarok, entièrement dédié à la santé des travailleurs non salariés. Il tire cette conclusion, notamment, de la thèse de Moerani Raffin selon laquelle sur 20 personnes en situation de handicap anciennement salariées et devenues entrepreneures, 18 ont constaté une amélioration de leur santé et de leur bien-être. Sentiment de liberté, autonomie, indépendance, fierté, création du sens... Ce statut provoque, selon lui, des « émotions positives et salutaires ».

L'association d'aide aux entrepreneurs **Second souffle**, l'**Agefiph** (fonds dédié à l'emploi des personnes handicapées dans le privé) et **H'up entrepreneurs** en sont convaincus. « Engager rapidement et concrètement son rebond, s'enrichir de nos différences et faire du contexte économique actuel une opportunité pour réinventer le futur de son entreprise ».

SOMMAIRE

- 1 - Quelles sont les aides pour entreprendre en situation de handicap ?
- 2 - L'Agefiph se mobilise pour les personnes en situation de handicap
- 3 - L'aide à la création ou à la reprise d'entreprise par une personne handicapée
- 4 - CPF : participation forfaitaire pour les salariés
- 5 - Portrait de créateur

1 - Quelles sont les aides pour entreprendre en situation de handicap ?

De plus en plus de personnes en situation de handicap font le choix de créer leur entreprise, bien souvent pour se donner l'opportunité de créer un environnement et des conditions de travail sur mesure, et d'accéder à plus d'autonomie et d'indépendance.



2 - L'AGEFIPH se mobilise pour les personnes en situation de handicap

L'offre de services et d'aides financières de l'Agefiph a pour objectif global de sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap et vise prioritairement à compenser le handicap dans l'emploi.



3 - L'aide à la création ou à la reprise d'entreprise par une personne handicapée

L'aide a pour objectif de permettre à une personne en situation de handicap de créer son emploi principal et pérenne en créant ou en reprenant une activité.

L'aide est accordée afin de participer au financement du démarrage de l'activité.



4 - CPF : une participation forfaitaire de 100 € obligatoire dans certains cas

Les salariés doivent désormais participer au financement des formations éligibles au compte personnel de formation (CPF). Mais cette obligation ne s'applique pas dans certains cas. Service-Public.fr fait le point sur ce décret du 29 avril 2024.



5 - PORTRAIT DE CREATRICE



Angelica Da Silva Créatrice d'amigurumis (*)

Quel est votre parcours ?

Je m'appelle Angélica, j'ai 42 ans ; mes proches m'appellent par mon deuxième prénom, Catarina.

D'origine portugaise je suis en France depuis 18 ans avec mon mari et nos quatre enfants. J'ai commencé à travailler en tant que femme de ménage à partir de janvier 2006.

En 2013, après ma quatrième grossesse, j'ai voulu apprendre le crochet (j'avais déjà quelques connaissances dans cet art) ; je me suis aidée de vidéos YouTube pour pouvoir réaliser des "amigurumis" (*), mot japonais qui signifie «jouet croché rembourré».

J'ai ainsi appris à réaliser des poupées et des doudous en crochet ; ma première poupée en crochet est "née" en 2014. Depuis le crochet est devenu ma passion.

J'ai dû arrêter mon activité professionnelle en octobre 2020 en raison d'une maladie professionnelle.

Votre projet : quels sont les produits ou services que vous proposez ?

J'aimerais devenir créatrice en crochet et proposer des amigurumis, des porte-clé, des sacs, des bonnets, des cache cous, des chouchous.

Mes produits seront destinés aux particuliers de tout âge.

Comment vous est venue cette idée ?

Je souffre de plusieurs handicaps : douleurs à la main droite et douleurs cervicales et ce, malgré plusieurs opérations ; comme je ne peux plus porter de charge, j'ai été contrainte de cesser mon métier de femme de ménage.

C'est donc naturellement que j'ai choisi de faire de mon "passe-temps passion", le crochet, une potentielle source de revenus.

Qu'est-ce qui vous a donné envie d'entreprendre ?

Transformer mon hobby en un métier à part entière.

Me professionnaliser dans l'art du crochet pour pouvoir percevoir un revenu.

5 - PORTRAIT DE CREATRICE (suite)



Comment voyez-vous votre entreprise dans 5 ans ?

J'aimerais ouvrir ma propre boutique, faire découvrir à mes futurs clients le fruit de mon travail et proposer des objets "uniques".

Vous pouvez consulter ma page Facebook

